

VINISSIMO

Épicerie fine • Restaurant • Traiteur • Vinothèque

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « LE COFFRE D'OR »

Article 1 — Organisateur

La société Eurovin S.A., exploitant l'enseigne VINISSIMO, dont le siège social est établi Z.A.E Wolser, L-3237 Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après « l'Organisateur »), organise du 25 août au 25 septembre 2026 un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Le Coffre d'Or ».

Article 2 — Objet du jeu

Le jeu consiste, pour les clients de VINISSIMO, à recevoir une enveloppe contenant un code unique à 4 chiffres lors d'un achat éligible réalisé entre le 25 août et le 25 septembre 2026 inclus. Un seul et unique code, parmi les 1 000 codes distribués, correspond à la combinaison permettant d'ouvrir un coffre à combinaison installé à l'accueil de VINISSIMO le jour de l'événement du 26 septembre 2026.

Article 3 — Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant au Grand-Duché de Luxembourg ou dans la Grande Région, à l'exclusion des membres du personnel de VINISSIMO et de leur famille proche.

La participation est réservée à tout achat d'un montant minimum de 150 € TTC, au magasin seulement, le restaurant Vinissimo n'en faisant pas partie, (épicerie fine, vinothèque, traiteur), réalisé entre le 25 août et le 25 septembre 2026 inclus. Une enveloppe contenant un code unique est remise au client pour chaque achat éligible.

Les clients réalisant un achat éligible de 150 € TTC ou plus le jour de l'événement, le 26 septembre 2026, pourront également recevoir une enveloppe et participer au jeu, dans la limite des enveloppes encore disponibles à cette date.

Toute enveloppe endommagée avant la date prévue ou altérée pourra être exclue du jeu.

Article 4 — Modalités du jeu

Les 1 000 codes distribués sont uniques, générés aléatoirement et un seul d'entre eux correspond à la combinaison du coffre. Les participants sont invités à conserver précieusement leur code jusqu'au 26 septembre 2026.

Le 26 septembre 2026, de 10h à 20h, les participants pourront se présenter à l'accueil du Vinissimo afin de tester leur code sur le coffre à combinaison. Le participant dont le code ouvre effectivement le coffre est déclaré gagnant.

Si le détenteur du code gagnant ne se présente pas le jour de l'événement, le jeu se poursuit : celui-ci pourra se présenter avec son code à l'accueil de Vinissimo jusqu'au 10 octobre 2026 inclus pour faire valoir son gain. Passé ce délai, le lot sera considéré comme non réclamé et restera la propriété de l'Organisateur, sans qu'aucune réclamation ultérieure ne puisse être admise.

Article 5 — Dotations

Le coffre contient les lots suivants, remis au gagnant après vérification de son code :

- Un repas pour 2 personnes au Restaurant Vinissimo, d'une valeur de 100 €
- Un repas pour 2 personnes au Restaurant Premio, au Golf de Preisch, d'une valeur de 100 €
- Un coffret de vin d'une valeur de 150 €
- Une corbeille gourmande d'une valeur de 100 €
- 5 € de bon dans l'un de nos univers (épicerie fine, traiteur, vinothèque)
- Une peinture offerte de Benito Macerata

- Une corbeille garnie d'une valeur de 100 €

Les lots ne peuvent être ni échangés contre leur valeur en argent, ni cédés à un tiers, ni cumulés avec d'autres offres promotionnelles en cours chez VINISSIMO.

Article 6 — Désignation et information du gagnant

Le gagnant est celui dont le code, testé sur le coffre à combinaison entre le 26 septembre et le 10 octobre 2026, permet effectivement de l'ouvrir. Sa qualité de gagnant est constatée sur place, en présence d'un représentant de l'Organisateur et peut être communiquée sur les réseaux sociaux de Vinissimo avec l'accord préalable du gagnant.

Article 7 — Responsabilité

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non-présentation d'une enveloppe ou d'un code par un participant. La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la remise des lots décrits à l'Article 5.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le présent jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 8 — Acceptation du règlement, données personnelles et droit applicable

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement complet est disponible sur simple demande auprès de Vinissimo.

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu (nom, coordonnées) sont traitées par l'Organisateur conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et ne sont utilisées qu'aux fins de gestion du jeu concours, sauf accord contraire du participant pour une communication à but promotionnel.

Le présent règlement est soumis au droit luxembourgeois. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg.